

Département
AVEYRON

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de PEYRELEAU
12720
Séance du mardi 21 mai 2024
N°20240521-01**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
7	6	4

L'an deux-mille-vingt-quatre et le mardi vingt et un mai à 17h30 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Alain ROUGET.

Date de la
Convocation
15/05/2024

Etaient présents
ROUGET Alain, ESPINASSE Joël, PELLET Bernard, JULIEN Christian,
Absents : PEIRS Virginie donne procuration à Christian JULIEN, VALGALIER Jessie,

Date d'affichage
15/05/2024

A été nommée secrétaire : ESPINASSE Joël

**Objet de
Délibération**
Subvention CFIC

Monsieur le Maire présente la demande de subvention du CFIC pour le spectacle pyrotechnique de 2024 :

Après discussion le conseil :

Pour le Comité des Fêtes Intercommunal Le Rozier – Peyreleau – Mostuéjols (CFIC), il est décidé d'allouer une subvention exceptionnelle de 1100 € qui sera versée au vue des certificats de qualification délivrés par le Préfet et des contrats d'assurance de l'association et des artificiers.

**Fait et délibéré à PEYRELEAU, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.**

Acte rendu exécutoire
après dépôt en sous-
préfecture de Millau le
15/05/2024
et publication du
15/05/2024

**LE MAIRE
Alain ROUGET**

